

Rédiger une bibliographie avec la norme APA

Centre de documentation IFSI-IFAS de Savoie



Table des matières

Introduction	1
I - Les références citées dans le texte du travail.....	2
II – Les citations dans le texte.....	3
III - La bibliographie finale	5
III-1 - Les articles (format papier / électronique en ligne)	5
III-2 - Monographie (ouvrage)	6
• Cas d'un ouvrage collectif :	7
• Cas d'un ouvrage électronique (en ligne) ; ouvrage auteurs ou collectif	8
III -3 - Dictionnaires et encyclopédies (ouvrage collectif).....	8
III-4 - Documents non publiés ou à diffusion limitée (mémoire, thèse, rapport, livret...).....	9
• Les mémoires, ou thèses :	9
• Les documents institutionnels à usage interne (non publiés)	9
III-5 - Communication dans un congrès, colloque ou journées d'études (publiée ou non).....	10
III-6 – Textes officiels	11
III-7 – Les Sites internet	11
III-8 Les vidéos.....	12
IV- comment citer une référence lorsqu' il manque une information ?.....	13

La bibliographie fait partie intégrante du **Travail de Fin d'Etudes à l'IFSI** : elle référence l'ensemble des documents que vous avez recherchés et sur lesquels vous vous êtes appuyé pour votre écrit.

Le mémoire, travail de recherche et de rédaction, doit s'appuyer sur **des textes scientifiques et professionnels** enrichissant votre pensée et vous permettant de développer vos propres réflexions.

Une bibliographie met en valeur votre travail :

- Elle prouve votre rigueur scientifique (votre travail s'appuie sur des travaux publiés par des auteurs reconnus et vous avez la rigueur de rédiger une bibliographie correcte)
- Elle démontre la richesse intellectuelle de votre travail
- Elle garantit le respect de la propriété intellectuelle
- Elle permet à vos lecteurs d'identifier et de retrouver les documents

Soyez consciencieux en notant les références des documents que vous consultez au-fur-et-à-mesure de vos recherches.

La bibliographie présente uniquement les sources exploitées au cours du travail de recherche.

L'IFSI de Savoie a rédigé ce guide pour aider ses étudiants à écrire leur mémoire de fin d'études. Ce guide s'inspire de la **norme APA** (Américan Psychological Association) 6^{ème} édition (2001).

La norme APA est actuellement le modèle bibliographique recommandé dans les Universités Françaises ainsi qu'à [l'Université de Montréal](#).

I - Les références citées dans le texte du travail

Dans la rédaction du texte, vous pouvez mentionner un auteur auquel vous faites référence :

- **La règle est de noter le nom de l'auteur suivi de la date du document entre parenthèse :**
 - *Une étude récente (Tissot, 2015) a montré que...*
- **Quand le nom du ou des auteurs sont mentionnés dans le texte, seule la date de publication est indiquée entre parenthèse :**
 - *Hesbeen (2010) a observé que...*

Ou

Quand l'année est citée dans le texte :

- *En 2010, une étude (Ramé et Delpierre) a démontré que...*
 - **Dans le cas où il y a plusieurs auteurs de documents différents référencés, faire apparaître les auteurs par ordre alphabétiques suivis des dates, tous dans la même parenthèse.**
 - *De nombreuses observations (LeBreton, 1999 ; Tissot, 2000 ; Hesbeen, 2005) ont montré que...*
 - **Si le document référencé comporte deux auteurs, citez les deux noms à chaque citation :**
 - *De nombreuses observations (Ramé et Delpierre, 2012) ont montré que ...*
 - **Si le document référencé comporte entre trois et cinq auteurs, il faut citer tous les noms lors de la première citation :**
 - *Jacques, Figiel, Aucremanne, et Brohée (2006) ont observé que...*
 - **Si le document référencé comporte 6 auteurs ou plus :**
 - *Les observations (Jacques et al, 2006) ont démontré que...*
- Pour les citations suivantes, indiquer le **nom du premier auteur suivi de « et al »** ponctué de la virgule et suivi de la date, le tout entre parenthèse.
- *Les observations (Jacques et al, 2006) ont démontré que...*
- Si l'auteur est autre qu'une personne physique (soit association, laboratoire, établissement de santé...), écrire le nom de l'établissement ou association citée par exemple. Pour les acronymes il est nécessaire de citer en entier la première fois l'association par exemple, suivie de son abréviation (ou acronyme) ; forme d'écriture suivante :
 - La définition de la colère (**Américan Psychological Association [APA], 2005**)
 - *Ou L'Américan Psychological Association (APA, 2005) définit la colère...*
 - Cette définition (**APA, 2005**)

- **S'il n'y a pas d'auteur, il faut mentionner le titre ou les premiers mots du titre référencé suivis de la date ; cas d'un texte législatif :**
- *La réglementation du schéma d'organisation de la transfusion sanguine de Rhône-Alpes – Auvergne (arrêté, 2016)*
- **La citation secondaire ; cas d'un auteur cité par un autre auteur et que le document original de l'auteur cité, n'est pas disponible immédiatement :**
- *La déduction de SIEGEL sur la consommation animale de substances psychoactives naturelles (1990, cité dans Jacques et Figiel, 2006) induit une ...*
- *En 1990 la déduction (SIEGEL cité dans Jacques et Figiel, 2006) sur la consommation animale...*
- *La déduction sur la consommation animale de substances psychoactives naturelles (Siegel, 1990, cité dans Jacques et Figiel, 2006) induit une...*

NB : Les locutions latines **Ibid., idem et op. cit.,** qui sont couramment utilisées dans certains styles bibliographiques (Normes ISO690), **ne sont pas utilisées dans le style APA.**

II – Les citations dans le texte

La citation est la transcription exacte d'une phrase extrait d'un document qu'il soit au format papier ou au format électronique. Elle a pour but d'appuyer une argumentation, un point de vue en confirmant, ou en controversant la phrase, tout en ouvrant à la réflexion. Dans tous les cas, il ne faut pas déformer la pensée de l'auteur dans le texte cité.

Pour ne pas être soupçonné de plagiat (charte anti-plagiat IFSI, 2012) il faut suivre les règles suivantes :

- Si la citation comprend moins de **40 mots**, elle doit être reprise **entre guillemets**, et en **italique** suivie d'une **parenthèse contenant la référence auteur, date, et n° de la page (noté p.) ou des pages (notées pp.)** dont elle est extraite.

Ex. : « *La morale se présente comme un ensemble d'impératifs qui reposent depuis deux mille ans sur des valeurs assez stables et négatives prenant la forme d'interdit : ne pas mentir, ne pas trahir, ne pas traiter l'autre comme un objet, ne pas être insensible à ses souffrances.* »(Jacques et Figiel, 2006, p.175)

- Si la citation comprend **40 mots ou plus**, elle apparaîtra en bloc dans un **paragraphe séparée du texte avec un interligne double**, avec un **retrait du texte de 1,25cm**. La citation apparaîtra **sans guillemets**, suivie d'une parenthèse contenant la référence **auteur, date, et n° de la page (noté p.) ou (noté pp.)** dont elle est extraite.

Ex : L'éthique rejoint la philosophie en reprenant les termes suivant :

L'éthique est une réflexion sur les valeurs humaines, sur la vie, la qualité de la vie, l'identité des personnes, la liberté, la confidentialité. Elle conduit non à choisir entre le Bien et le Mal, mais entre plusieurs formes de Bien. Elle gère des conflits de valeurs, elle est réflexive, optative, tolérante, interactive dans la mesure où elle accepte la remise en question et le débat d'idées contradictoire.

L'éthique est donc universelle et d'essence laïque, elle répond donc à des questions différentes ; « comment vivre ? », « Qu'est-ce qu'une bonne vie, une vie réussie ? » Ou encore pour reprendre la formule Kantienne, « Que m'est-il permis d'espérer ? ».

L'éthique est en quelque sorte l'au-delà de la morale, elle est affaire de sagesse ou de spiritualité plus que de justice, de bonheur plus que de vertu, de salut plus que de devoir. (Jacques et Figiel, 2006, p. 175)

Si l'extrait contient plusieurs paragraphes, la première ligne de chaque paragraphe subséquent a un **retrait supplémentaire de 1,25 cm.**

- Si il s'agit d'une citation reprise **d'un document électronique**, et que celui-ci n'est **pas paginé**, il faut alors utiliser le rang du paragraphe, précédé de **paragr.** ou mentionner l'entête du chapitre (ou de l'article) puis le rang du paragraphe.
- Si il s'agit d'une **citation d'un auteur cité par un autre auteur (source secondaire)**, et que vous ne pouvez pas consulter le document original, la citation sera **mise entre guillemets** en la faisant précédée de l'auteur du document original ; la source secondaire sera mise entre parenthèses précédée de **cité dans** et suivie de la mention des **pages** d'où est tirée la référence originale.

Ex. : Pour Lacan, la folie de l'homme représente « *la virtualité permanente d'une faille ouverte dans son essence* » (**cité par** Porge, 2000, p.59)

A Noter :

La citation secondaire est permise sachant qu'elle sera utilisée avec parcimonie. Elle invite à consulter la citation originale dans la mesure du possible et donc la citation primaire. La source secondaire qui n'a pas été consultée (qui est l'objet de la citation secondaire non consultée directement) doit être mentionnée dans le texte main non intégrée dans la bibliographie finale. **Seule la source consultée directement doit apparaître dans la bibliographie finale.**

- **Si dans la citation, une partie d'une phrase doit être tronquée, il faut remplacer celle-ci par trois petits points :**

Ex. : « *Dans notre vocabulaire, nous dirons que le suivi d'une règle nouvelle ... modifie le jugement et permet de dire ce qui correct, satisfaisant, conforme aux attentes instituées.* » (Wittgenstein, cité par Chaliès et al, 2013, p. 329)

Dans la citation, une partie de la phrase peut être explicitée en ajoutant un complément qui sera mis entre crochets.

Ex. : « *Lorsqu'elles [les aides mises en place pour les enseignants] sont évoquées, c'est principalement en termes de pistes pour aménager autrement le travail.* » (Chaliès et al.,2013, p.311)

A Noter : Les règles ci-dessus sont également à appliquer lorsque l'on paraphrase un auteur.

III - La bibliographie finale

La bibliographie finale se trouve à la fin de votre TFE, après la conclusion et avant les annexes.

La bibliographie doit :

- Donner la source de tous les documents explicitement cités dans le texte et **UNIQUEMENT** ceux-ci
- Une double interligne doit figurer entre chaque référence ; la deuxième ligne et les suivantes de la référence doivent être mises en retrait (indentation de 1cm environ) afin que l'auteur apparaisse en évidence ;
- Présenter les auteurs avec une orthographe identique à la citation dans le texte
- Être organisée dans l'ordre alphabétique strict des auteurs, puis chronologique.
- Terminer chaque zone de chaque référence par un point ;

Le DOI (*Digital Object Identifier*) (depuis la 6^{ème} édition) ; règle pour les documents électroniques en ligne sur Internet.

III-1 - Les articles (format papier / électronique en ligne)

La référence d'un article de périodique **comprend 5 zones, séparées chacune par un point :**

Auteur, A., Auteur, B. et Auteur, C. (année). Titre de l'article. <i>Titre du périodique</i> , volume (numéro), page de début - page de la fin. Repéré à URL / DOI
--

- **L' auteur :**

Nom en minuscule (à l'exception de la première lettre en majuscule)

Séparé par une virgule, des initiales des prénoms en majuscules.

- **Cas d'auteurs multiples :**

- ✓ Chaque auteur sera séparé par une virgule,
- ✓ Si il **y a moins de 8 auteurs**, mentionner tous les auteurs et le « **et** » sera **ajouté** entre l'avant-dernier et le dernier auteur.
- ✓ Si il **y a 8 auteurs ou plus**, mentionner les 6 premiers auteurs, suivis de (...) et en fin de zone, mentionner le dernier auteur.

- **L' année de publication :** mentionnée **entre parenthèse**

- Le **titre de l'article** : Seule la **première lettre du titre et du sous-titre** sont en majuscule.

- La **zone de publication** :

- ✓ **Titre de la revue (périodique)** : Le titre de la revue doit apparaître soit *en italique*, soit en le soulignant.
- ✓ **Volume** : il apparaît en *italique* ou souligné. Le volume est mentionné si chaque année la numérotation des fascicules repartent au numéro 1. Ex. 12 (1)
- ✓ **Fascicule** : le numéro annuel de la revue pour chaque volume paru.
- ✓ **Numéro de la revue (périodique)** : mentionné si les **numéros se suivent d'une année sur l'autre**, indépendamment du volume.

- ✓ **Pages** : Indique la numérotation de la page du **début de l'article et de la fin de l'article**, séparés par un tiret. Ex. 25-36
- **La zone adresse URL / DOI** : séquence alphanumérique du DOI (Digital Object Identifier) ; **2 possibilités d'écriture de la DOI**

Exemples de références d'articles

- **Au format papier** :
 - ✓ Olano, M. (2016). Pourquoi rions-nous ? *Sciences Humaines*. 282, 18-21
- **Au format électronique en ligne** (avec la DOI ou l'adresse URL)
 - ✓ Sinclair, F., et Naud, J. (2005). L'intervention en petite enfance : Pour une éducation développementale. *Education et Francophonie*, 33(2), 28-43. **Repérée à** http://www.acelf.ca/c/revue/pdf/XXXIII_2_028.pdf
- **La zone DOI** : séquence alphanumérique du DOI (Digital Object Identifier) ; **2 possibilités d'écriture de la DOI** :
 - ✓ Faure Olivier. (2002). L'homéopathie entre contestation et intégration. Dans *Actes de la recherche en sciences sociales*. 143(1). Médecines, patients et politiques de santé.(pp 88-96). **DOI : 10.3406/arss.2002.2858**

Soit : <http://dx.doi.org/10.3406/arss.2002.2858>

III-2 - Monographie (ouvrage)

4 zones séparées chacune par un point.

Auteur, A. (année). *Titre du livre* (xe éd., vol. x; traduit par A. Traducteur). Lieu de publication : Maison d'édition

- ✓ **L'auteur** : est inscrit en minuscule (sauf première lettre) suivi d'une virgule, suivi des initiales du (des) prénoms en majuscules (chaque initiale étant suivie d'un point). **Si il y a plusieurs auteurs**, chaque auteur sera séparé par une virgule ; puis un **et** sera ajouté entre l'avant-dernier et le dernier auteur.

A NOTER : Dans le cas d'ouvrages édités par des éditeurs scientifiques (et non d'auteurs au sens strict, placer « **Ed** » ou « **Eds** ». entre parenthèses après le dernier éditeur.

- ✓ **L'année de publication** : elle est mise entre parenthèses. Si aucune date n'apparaît indiquer « n.d. » dans la parenthèse.
- ✓ Le **titre** : est inscrit en minuscules et en *italique* ou souligné (sauf première lettre du titre et du sous-titre sont en majuscules). Le titre et le sous-titre sont séparés par « : ». **Dans le cas où la référence concerne plusieurs volumes**, les numéros de volumes

seront mis entre parenthèses à la fin du titre (ou sous-titre) séparés par un tiret ; le numéro du 1^{er} volume et le dernier volume ; **ex. (Vols. 1-3)**. La mention d'édition peut aussi être ajoutée entre parenthèse, si elle existe.

Dans le cas où la référence concerne qu'un volume, le volume sera mentionné après le titre **entre parenthèses**, ou **avant le sous-titre** (si il existe) **et sans parenthèses**.

- ✓ **L'édition** : dans cette zone est inscrite la ville d'édition, suivie de « : », suivi du nom de l'éditeur commercial (sans abréviation). En cas de confusion possible sur la localisation d'une ville d'édition, celle-ci sera suivie d'une virgule et du nom du pays en toute lettre ou du symbole de l'Etat (ex : USA)

NB : la zone collection n'apparaît pas sous la norme APA

Exemples d'ouvrages

Philippot, P. (2011). *Emotion et psychothérapie* (2^e éd.). Wavre, Belgique : Mardaga.

De Mijolla, A. (Ed.). (2002). *Dictionnaire international de la psychanalyse : Concepts, notions, biographies, œuvres, événements, institutions* (Vols. 1-2). Paris : Calmann-Lévy.

Lebovici, S., Diatkine, R. et Soulé, M. (2004). *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent* (2^e éd., vol. 4). Paris, France : Presses universitaires de France.

Damon, W., Lerner, R.M., Renninger, K.A., et Sigel, I.E. (Eds.).(2006). *Handbook of child psychology: Vol.4. Child psychology in practice*. Hoboken, NJ : Wiley & Sons.

• Cas d'un ouvrage collectif :

L'ouvrage est constitué de chapitres de différents auteurs. La référence est par conséquent celle d'un chapitre dans l'ouvrage. (Voir exemple)

Modèle type papier

Auteur, A. (année). Titre du chapitre. **Dans** A. Directeur et B. Directeur (dir.), *Titre du livre* (x^e éd., vol. x, p. xx-yy). Lieu de publication : Maison d'édition.

5 zones séparées chacune par un point.

- ✓ **Auteur du chapitre**
- ✓ **Année de publication** (de l'ouvrage)
- ✓ **Titre du chapitre**
- ✓ **Zone ouvrage collectif :**
 - Auteurs de l'ouvrage collectif
 - Titre de l'ouvrage collectif
- ✓ **Edition**

Exemple

Coquerelle, C. (2006). Humain, inventer le quotidien en psychiatrie. **Dans** R. Orofiamma (Coord.), *Etre*

là, être avec, *Les savoirs infirmiers en psychiatrie : Récits de pratiques d'infirmiers de l'hôpital Maison Blanche* (p. 27-44). Arcueil : Education Permanente.

• Cas d'un ouvrage électronique (en ligne) ; ouvrage auteurs ou collectif

La référence d'un ouvrage électronique comprend les 4 zones de la référence d'un ouvrage papier. Une cinquième zone doit être rajoutée (comme pour les articles de périodiques) soit la zone DOI (si elle existe), soit la zone de localisation internet (adresse URL).

Modèle type en ligne (électronique)

Auteur, A. (année). *Titre du livre* (x^e éd., vol. x; traduit par A. Traducteur). Lieu de publication : Maison d'édition. Repéré à URL / DOI.

Modèle type en ligne (électronique) collectif

Auteur, A. (année). Titre du chapitre. **Dans** A. Directeur et B. Directeur (dir.), *Titre du livre* (x^e éd., vol. x, p. xx-yy). Lieu de publication : Maison d'édition. **Repéré à URL / DOI.**

Exemple

Le Breton, D. (2012). *La sociologie du risque*. (1^{ère} éd.). Paris : PUF. Repéré à https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=cLgICwAAQBAJ&oi=fnd&pg=PT2&dq=que+sais-je+%2B+%22sant%C3%A9+publique%22&ots=OTQ9A_jZcH&sig=Nk8E3EOVTTfNz5BGD1JqWN0PxDA#v=onepage&q=que%20sais-je%20%2B%20%22sant%C3%A9%20publique%22&f=false

III -3 - Dictionnaires et encyclopédies (ouvrage collectif)

Une référence faite dans un dictionnaire / encyclopédie doit **comprendre 5 zones** :

- ✓ **Auteur de l'article** dans le dictionnaire (s'il est identifié)
- ✓ **Titre de l'entrée (définition par exemple)**
- ✓ **Zone ouvrage collectif** ; auteurs et titre du dictionnaire / encyclopédie
- ✓ **Edition**
ou
- ✓ **Localisation internet (URL ou DOI)**

Modèle papier

Auteur, A. (année). Titre de l'entrée. Dans A. Directeur et B. Directeur (dir.), *Titre du dictionnaire* (Vol. x, p. xxx-xxx). Lieu : Éditeur

Modèle en ligne (électronique)

Auteur, A. (année). Titre de l'entrée. Dans A. Directeur et B. Directeur (dir.), *Titre du dictionnaire* (Vol. x, p. xxx-xxx). Repéré à URL. DOI.

Exemples

Anorexie. (1999). Dans H. Bloch (dir.). *Grand dictionnaire de la psychologie*. Paris, France : Larousse-Bordas.

Thérapeutique. (s.d.). Dans *Dictionnaire Larousse en ligne*. Repéré à <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/th%C3%A9rapeutique/77749?q=th%C3%A9rapeutique#76830>

Magnier, A.M. (2014). Maintien à domicile des personnes âgées. Dans *Les Savoirs et soins infirmiers* [67322]. Doi : 10.1016/S1877-7848(14)67322-6

Ou Repéré à <http://www.em-premium.com/article/892589/resultatrecherche/4>

III-4 - Documents non publiés ou à diffusion limitée (mémoire, thèse, rapport, livret...)

Une référence faite dans un document non publié doit **comprendre 4 zones séparées chacune par un point** :

- ✓ **Auteur**
- ✓ **Année de production**
- ✓ **Titre du document**
- ✓ **Edition**

- **Les mémoires, ou thèses :**

Modèle général au format électronique (sur le web ou dans un dépôt institutionnel, BDD, institution, bibliothèque...)

Auteur, A. (année). *Titre de la thèse* (Mention du grade, Université, Lieu). Repéré à URL

Exemples

Bertoncini, D. (2013). *Le miel ... de la tartine ...à la plaie* (Travail de Fin d'Etude, DE Infirmier, IFSI de Savoie, Chambéry).

Le Bouquin, J. , Bac, P. (dir). *L'incidence des médicaments sur la mémoire chez la personne âgée* (Thèse, Université de Paris-Sud, Faculté de pharmacie, Châtenay-Malabry, Hauts-de-Seine). Repéré à <http://www.sudoc.abes.fr/DB=2.1/SRCH?IKT=12&TRM=092640427>

- **Les documents institutionnels à usage interne (non publiés)**

Modèle document (document inédit ou unpublished document)

Auteur, A. et Auteur, B. (année). *Titre du document*. Document inédit.

Exemples

- **Livrets, guides institutionnels, affiches :**

Livret d'accueil des patients. (2016). Document inédit. CHMS, Chambéry.

Le patient au centre de la démarche « douleur » (2012). Affiche présentée à la semaine qualité sécurité des patients. Document inédit. CHMS, site de Chambéry.

- **Protocoles internes :**

Administration du Meopa en pédiatrie, protocoles de soins PED05 PD101. (2012, version 2,). Document inédit. CHMS, Service pédiatrie, Site de Chambéry.

- **Les cours universitaires :**

Auteur, A. (année). *Intitulé du cours* (UE, Semestre). Lieu : Université / institut. Repéré sur la plate-forme XXX.

Exemple

Dubois, P. (2016). *Economie de la santé* (UE 1.2, Semestre 2). [Présentation PowerPoint]. Chambéry : IFSI de Savoie. Repéré sur la plate-forme Learnéos
http://lms.learneos.fr/restricted/ifsichambéry/Lessons2016/UE1.2_S2_CM_Economie_de_la_sante_20160608121453.pdf

III-5 - Communication dans un congrès, colloque ou journées d'études (publiée ou non)

Les actes sont des comptes rendus des communications présentées lors des congrès ou colloques des journées d'études, publiés ou non publiés.

- Les **actes publiés** apparaissent sous différentes formes, livres, articles, chapitre ou monographie en série : ils seront cités suivant leur format présenté (III-1 / III-2)
- Les **actes sont non publiés**, et néanmoins sont accessibles en ligne, la référence bibliographique est la suivante :

La référence comprendra **5 zones**, séparées chacune par une point :

- ✓ **Auteur** de la contribution
- ✓ **Année de publication** (de l'acte)
- ✓ **Titre de la communication**
- ✓ **Edition** (zone introduite par « **présenté à** » suivie du nom de la journée ou du congrès, suivi d'une virgule, puis suivi de la ville où a eu lieu le congrès)
- ✓ Zone **localisation internet** (adresse URL)

Modèle type papier ou électronique

Auteur, A. (Année, mois). *Titre de la communication*. Communication ou Affiche **présentée au [à la]** Nom du congrès ou de la conférence, Lieu. Repéré à URL

Exemple

Santé, information-communication et alimentation, les aliments. (2016, juin). Communication présentée à la journée d'étude du Gresec, à l'Institut de la Communication et des médias, Echirolles. Repéré à <http://www.univ-grenoble-alpes.fr/medias/fichier/programme-journee-etude-aliments-2016-06-1-1464180123150-pdf>

III-6 – Textes officiels

Les législations sont très diverses d'un pays à l'autre (en Europe ou hors Europe). La règle générale est de permettre au lecteur de retrouver facilement le texte officiel.

Nous nous attacherons à examiner la référence de la législation proprement dite ; c'est-à-dire les lois, décrets, arrêtés, circulaires, etc....

4 Zones sont retenues pour présenter une référence de texte officiel :

- ✓ **Titre formel** de la législation
- ✓ **Le nom du document législatif** (JO, BO ,...)
- ✓ **Date de publication** (ou le numéro du texte)
- ✓ **Localisation sur internet** (si document en ligne)

Modèle type papier

Nom du ministère ou de l'organisme. (année). <i>Titre : sous-titre</i> (Publication n° xxx [si disponible]). Lieu d'édition : Éditeur. [si consulté sur support papier]

Modèle type en ligne

Nom du ministère ou de l'organisme. (année). <i>Titre : sous-titre</i> (Publication n° xxx [si disponible]). Repéré à URL spécifique [si consulté en ligne]

Exemple

Ministère de la santé et des sports. (2009). *Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier*. (Code de la santé publique version consolidée du 22 juin 2016). Repéré à https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=70966E2BF0926DAAAB77801CC17C88E0.tpdila11v_3?cidTexte=JORFTEXT000020961044&dateTexte=20160622 (consulté le 22/06/2016)

Ministère de la santé et des sports. (2009). *Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier* (JO n° 181 du 7 août 2009). Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020961044&categorieLien=id> (consulté le 22/06/2016)

III-7 – Les Sites internet

Il est important de distinguer deux catégories de ressources sur internet :

- Les livres, rapports, articles de périodiques, mémoires,... dont les titres sont **mentionnés en italiques**. (voir points III ci-dessus)

- Les pages html, les billets dans les blogs, les messages dans les forums ; les noms de pages sont **mentionnés normalement** (sans italiques).

NB (nouvelle version APA) :

Il n'est plus indiqué la date de dernière consultation pour les pages des sites, sauf pour les sites collaboratifs comme Wikipédia.

Si il s'agit d'un site web référencé, mentionner l'adresse URL du site entre parenthèses dans le texte. Aucune référence correspondante pour les autres n'est requise en bibliographie, hormis pour une référence sur Wikipédia :

- Sites collaboratifs (Ex. Wikipédia)

Entrée consultée. (s.d.). Dans *Wikipédia, l'encyclopédie libre*. Repéré le date et année à URL

Exemples

INPES Santé publique France. (<http://inpes.santepubliquefrance.fr/>)

Expérience de Milgram. (s.d.). Dans *Wikipédia, l'encyclopédie libre*. Repéré le 9 décembre 2014 à http://fr.wikipedia.org/wiki/Experience_de_Milgram

- Réseaux sociaux :
Consulter le blog APA [How to Cite Twitter and Facebook, Part I: General](#) / [How to Cite Twitter and Facebook, Part II: Reference List and In-Text Citations](#)

III-8 Les vidéos

- Film (DVD)

Nom, A. (producteur), Nom, B. (réalisateur) et Nom, C. (scénariste). (année). *Titre du film* [Type de contenu]. Lieu de production : Studio ou compagnie cinématographique.

NB: Les mentions de responsabilité principales pour les films incluent généralement les directeurs, les producteurs, les réalisateurs, les scénaristes et les écrivains.

Exemple :

Decraene, F.X. (producteur) , Schnabel, J . (réalisateur), et Harwood, D. (Scénariste). (2007). *Le scaphandre et le papillon* [film]. Paris : Pathé Renn Production.

- Reportage / documentaire :

Nom, A. (reporteur). (année). Titre du reportage ou de l'épisode [Type de contenu]. Dans A. Réalisateur (réalisateur), *Titre de l'émission*. Lieu : Diffuseur.

- Podcast / vidéo en ligne :

Auteur, A. [Pseudonyme, si disponible]. (année, date). *Titre du vidéo* [Vidéo en ligne]. Repéré à URL

IV- comment citer une référence lorsqu' il manque une information ?

Les cas particuliers :

	Dans le texte	Dans la bibliographie finale
Pas d'auteur	(Titre document, année)	Titre du document. (année). Repéré à URL
Pas de titre	(Auteur, année)	Auteur, A. (année). [Description du document]. Repéré à URL
Pas d'auteur ni de date	(Titre du document, s.d.)	Titre du document. (s.d.). Repéré à URL
Pas d'auteur ni de titre	(Description du document, année)	[Description du document]. (année). Repéré à URL
Pas de date ni de titre	(Auteur, s.d.)	Auteur, A. (s.d.). [Description du document]. Repéré à URL